

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 19 mai 2023,  
Secrétaire de séance : Patrick DRILHOLE

Etaient présents 43 titulaires, 1 suppléant, 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Philippe GARROTÉ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Sami BOURI, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUE, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : André BERNOS, David MIRANDE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAUANG, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Bernard AURISSET, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Aurore GUEBARA, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 230525-10-TOU-****PLAN LOCAL DE RANDONNÉES :  
CONVENTION DE PARTICIPATION AU RESEAU GEOTREK NATURE64 AVEC LE  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

L. ALTHAPE explique que dans le cadre du Plan Local de Randonnées du Haut-Béarn (PLR), la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) assure la gestion de son réseau d'itinéraires, à savoir près de 116 itinéraires.

Les sports de nature dont la randonnée constituent pour le Département un domaine d'activités majeur et stratégique, tant en termes d'offre touristique que d'enjeu en matière d'aménagement durable du territoire. Le Département est compétent pour la mise en œuvre du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). C'est à ce titre que depuis 1994, il est maître d'ouvrage pour l'aménagement et la gestion d'itinéraires départementaux de randonnée pédestre, VTT et équestre.

Afin de soutenir le développement d'une offre de randonnée et de sports de nature structurée et qualitative, le Département accompagne techniquement et financièrement les intercommunalités pour la création des Plans Locaux de Randonnées (PLR), pour l'aménagement d'espaces, de sites et d'itinéraires de sports de nature, et pour leur valorisation touristique et auprès de la population locale.

Dans ce contexte, le conseil départemental propose de mettre à disposition gratuitement aux communautés de communes compétentes en matière de gestion d'itinéraires de randonnées un outil de gestion numérique, l'outil Geotrek ; une suite logicielle open source développée en 2012 par le Parc National des Écrins. Il permet la gestion des sentiers et la valorisation des itinéraires de randonnée via une interface web unique.

Cette collaboration permettrait de constituer le Réseau Geotrek Nature64 faisant la promotion de l'offre d'itinéraires de randonnée et activités de pleine nature des membres du réseau.

Pour ce faire, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques propose de signer une convention de partenariat qui a pour objet :

- De définir l'ambition collective partagée par les membres du Réseau Geotrek Nature64 et de préciser les engagements de chacun au sein de ce Réseau ;
- De poser les règles de fonctionnement du partenariat et les processus de gouvernance entre les parties ;
- De définir les règles de gestion du progiciel Geotrek entre les parties qui constituent le Réseau Geotrek Nature64, ainsi que leurs droits et devoirs spécifiques.

La présente convention est établie à titre gracieux pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de sa signature.

Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une durée identique de trois (3) ans, dans la limite de deux renouvellements, sauf dénonciation motivée de l'une des parties signataires.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 25 mai 2023  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé PD*

*Signé BU*

Patrick DRILHOLE

Bernard UTHURRY